



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Retour de la grippe - politique d'anticipation - vaccination

Question écrite n° 32634

### Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le retour prochain de la grippe en France. En effet, la grippe et le covid-19 provoquent des symptômes similaires (fièvre, courbatures, fatigue, toux), et il est très difficile de comprendre si l'on est atteint de l'une ou de l'autre pathologie. Avec le retour des températures plus froides, la grippe va refaire son apparition, et la présence concomitante des deux maladies risque de créer des problèmes de diagnostic. Aussi, de nombreux professionnels de santé préconisent d'encourager la vaccination contre la grippe saisonnière, cette année plus encore que d'habitude. En outre, la crainte est de voir circuler simultanément le coronavirus, le virus de la grippe et d'autres virus de l'hiver au risque de saturer les systèmes de santé, déjà bien malmenés par l'épidémie de covid-19. L'agence de sécurité sanitaire Santé publique France (SpF) précise que lors de l'épidémie de 2018-2019, jugée d'intensité « modérée », ce sont pas moins de 65 600 passages aux urgences qui ont été enregistrés, plus de 10 700 personnes ont été hospitalisées pour syndrome grippal et plus de 1 890 cas graves ont été admis en réanimation. Par conséquent, il lui demande s'il entend promouvoir la vaccination antigrippale afin d'éviter la confusion dans les symptômes et une accumulation des maladies avec le covid-19 l'hiver 2020.

### Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19 rend la vaccination contre la grippe d'autant plus importante que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux infections. La vaccination des professionnels de santé revêt également une importance capitale. En raison du contexte liée à la circulation du virus de la COVID-19, le ministère des solidarités et de la santé a saisi la Haute autorité de santé (HAS) qui, dans son avis rendu le 20 mai 2020, a confirmé que la vaccination contre la grippe devait s'adresser en priorité aux professionnels de santé et aux personnes les plus fragiles, ciblées par les recommandations vaccinales contre la grippe, qui sont également à risque d'infection grave à la COVID-19 : personnes âgées de 65 ans et plus, personnes (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques, personnes obèses avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>, femmes enceintes et entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées. La campagne de vaccination 2020/2021 contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020 et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2021. Dans le contexte inédit de la crise sanitaire que connaît la France depuis plusieurs mois, cette nouvelle édition donne cette année, plus encore que les années précédentes, la priorité à la vaccination des personnes vulnérables et des soignants avec pour objectif d'atteindre les 75 % de couverture vaccinale telle que préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) des personnes ciblées par les recommandations. Elle fait l'objet d'une campagne de communication pluri-média (TV, digital, radio, presse, affiches...) de grande envergure lancée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et relayée par le ministère des solidarités et de la santé ainsi que par Santé publique France. La vaccination de ces publics répond, en effet, à un enjeu majeur de protection individuelle et collective en termes de santé publique, dans le contexte épidémiologique actuel. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque restent par ailleurs de rigueur pour l'ensemble de la population. Pour cette campagne

vaccinale, l'objectif est d'approcher les 75 % de couverture vaccinale des publics cible préconisés par l'Organisation mondiale de la santé. Afin d'atteindre cet objectif, le ministère des solidarités et de la santé appelle cette année à vacciner en priorité les personnes vulnérables et de plus de 65 ans pendant les deux premiers mois de la campagne. 30% de doses de vaccins supplémentaires, par rapport aux 12 millions de doses consommés lors de la précédente campagne 2019/2020, ont ainsi été commandées, via un approvisionnement continu auprès des laboratoires pharmaceutiques afin de sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination. Une veille stratégique et opérationnelle permettant un suivi en temps réel de la campagne a été mise en place avec la publication hebdomadaire par Santé publique France de l'évolution de la situation épidémiologique. Comme pour les années précédentes, la majorité des personnes ciblées par les recommandations de la HAS reçoit un bon de prise en charge gratuite du vaccin. En amont du lancement de la campagne, 15,8 millions de bons ont été envoyés pour cette saison par l'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) aux personnes concernées. Par ailleurs, 316 060 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens titulaires d'officine, kinésithérapeutes, pédicures, podologues, chirurgiens-dentistes) ont déjà reçu un bon de prise en charge gratuite du vaccin. Pour les professionnels de santé exerçant à l'hôpital et en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes., la vaccination est directement organisée et prise en charge par les établissements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Grégory Besson-Moreau](#)

**Circonscription :** Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32634

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2020](#), page 6615

**Réponse publiée au JO le :** [1er décembre 2020](#), page 8801